

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2009

Le vingt six octobre deux mille neuf à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

La secrétaire procède à l'appel des membres du Conseil :

Etaient présents : Gilbert SIMON, Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, Muriel PIQUES GAXIEU, Véronique SAUZEDE, Roland SIRE, Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Sandrine MATEO.

Absents ayant donné procuration : FLANDIN Marc procuration à Sandrine MATEO, HAYTER Stephen procuration à Roland SIRE, SIMON Lise procuration à GAXIEU Muriel, FERNANDEZ David procuration à Philippe NEUVILLE, FOREST MUR Sabine procuration à CANTIE Danielle.

Excusé : MERVOYER Etienne

Secrétaire de séance : SAUZEDE Véronique

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2009.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2009 est approuvé à l'UNANIMITE.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :

Primes de fin d'année des employés communaux

Demande de subventions 2010 auprès du Conseil Général

Demande subvention DGE 2010 (assainissement)

ICPE-SARL Domitia granulats – carrière de Laval, commune de Quillan

Modification des statuts de la communauté de commune « Aude en Pyrénées » - « Etudes préliminaires à la création d'un Parc National Régional »

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

- Réfection école maternelle :

Choix de l'architecte, du bureau d'étude de sol, de contrôle et coordonnateur SPS

- Point sur les travaux :

Parking – WC public du foyer

Parking n° 2 Bord d'Aude

Remplacement armoire électrique et Pérax

Aire de jeux

Plan FACE

Traversée de Campagne (réunion en mairie le jeudi 05/11/2009 à 14h30)

Cimetière

- Informations du Maire :

Signature acte d'achat terrain SNCF

Réunion cabinet CETUR et OPALE STEP de Ramounichoux

Réunion PLU du 20 octobre

Arrêtés stationnement et circulation au hameau des Bains

Préparation journée du souvenir 8 novembre 2009

- Questions diverses

I- Primes de fin d'année :

Objet : Indemnité d'exercice de missions des préfectures.

Ouï l'exposé de son Maire,
L'assemblée Délibérante

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 91-875 du 26 septembre 1991,
Vu le décret n° 97-1223 du 26 septembre 1997,
Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997,
Après en avoir délibéré,

Décide

- 1) D'appliquer à partir du 1^{er} décembre 2009 les dispositions du décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 susvisé.
- 2) Les bénéficiaires de cette indemnité seront les agents relevant des cadres d'emploi suivant :
 - Filière Administrative :
 - Adjoint administratif 2^{ème} classe
 - Filière technique :
 - Adjoints techniques :
 - Filière sportive
 - Opérateur des APS
- 3) D'appliquer ce régime indemnitaire aux agents non-titulaires.
- 4) Calcul du montant du crédit global :

Cadre d'emploi	Effectif du cadre	Montant annuel de l'indemnité de mission	Crédit total
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	5	1 143,37	4 858,44
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1 143,37	1 143,37
Opérateur des APS	1	1 173,86	117
Montant Total			6 118,81

- 5) Décide que cette prime sera versée annuellement au mois de Décembre 2009.

- 6) Que le montant de 4 858,44 sera réparti entre les 5 adjoints techniques 2^{ème} classe par arrêté portant attribution de l'indemnité d'exercice des missions.

Précise :

- 1) Que les montants de référence sont fixés par arrêté ministériel du 26 décembre 1997.
- 2) Que les crédits correspondant seront inscrits au budget de l'exercice en cours.
- 3) Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui prend effet à compter du 1^{er} Décembre 2009.

Concernant les contrats d'aide à l'emploi (CAE), FAVRY Laurence, IGLESIAS Michel, IGLESIAS Raymond FERNANDEZ Florence et LATOUR Dominique, un bon d'achat de 143,00 € leur sera proposé, à la Supérette « Arc en Ciel » d'un montant de 73 € et à la Boucherie « Prugent » d'un montant de 70 €.

Un bon d'achat de 143 € au rayon jouet du supermarché Carrefour Market de QUILLAN sera attribué à 6 enfants des agents sous contrat CAE,
Une délibération sera prise en ce sens.

II- Taxe professionnelle et Subventions Conseil Général 2010 :

Monsieur le Maire explique le devenir de la taxe professionnelle et espère que sa suppression annoncée dès le 1^{er} janvier 2010, sera totalement compensée et de manière pérenne par l'Etat dans le futur.

Le Conseil Général n'a pas encore donné ses priorités quant à l'octroi des subventions pour l'année 2010. Sa situation financière laisse craindre des réductions drastiques des subventions traditionnellement accordées aux communes. Il conviendra donc de viser juste.

III- Subvention DGE :

Une seule demande de subvention DGE sera présentée au Sous-Préfet, elle concerne le raccordement du hameau de Brézilhou à la STEP de Ramounichoux, commune de FA. Une réunion doit se tenir avec les cabinets OPALE et CETUR afin de présenter un dossier cohérent liant notamment les projets assainissement et alimentation en eau du hameau de Ramounichoux.

Une délibération sera prise en ce sens.

IV- Carrière de Laval :

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension de la carrière «Laval », ainsi qu'à la mise en place d'une installation de traitement primaire et secondaire de granulats, situées aux lieux-dits « laval », « les escalous », « bitrague » et « le bernet » sur le territoire de la commune de QUILLAN, présentée par la SARL DOMITIA GRANULATS est ouverte pendant un mois dans ladite commune du jeudi 15 octobre 2009 au vendredi 20 novembre 2009 inclus.

Il explique également les modalités de déroulement de l'enquête (communes concernées, avis au public par affichage, permanences de Monsieur DARLES, commissaire enquêteur en mairie à Quillan...)

Il indique également que conformément aux dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes de QUILLAN, BELVIANES et

CAVIRAC, BRENAC, CAMPAGNE SUR AUDE, FA, GINOLES, SAINT FERRIOL et SAINT JULIA DE BEC sont appelés à donner leur avis sur la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension de la carrière « laval », ainsi que la mise en place d'une installation de traitement primaire et secondaire de granulats dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire

Et Après en avoir délibéré,

Décide d'émettre à unanimité un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation et d'extension de la carrière de « LAVAL », ainsi que la mise en place d'une installation de traitement primaire et secondaire de granulats dès l'ouverture de l'enquête.

V- Modifications statuts de la communauté des communes :

Objet : Modification des statuts « Etudes préliminaires à la création d'un Parc Naturel Régional »

Il existe un projet de création d'un Parc Naturel Régional sur les Hautes Corbières. Cette idée a été lancée par le maire de la Commune de Caudies, membre de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes.

Ce Parc pourrait regrouper les communautés de communes en totalité ou en partie des Hautes Corbières, Agly Fenouillèdes, du Massif de Mouthoumet, du pays de Couiza, du canton d'Axat, du Rivesaltes Agly et Aude en Pyrénées.

Les limites du parc ne seront déterminées qu'après la réalisation d'études préalables. Ainsi afin de pouvoir faire partie de ce territoire, il est nécessaire de participer à la réalisation de ces études et ainsi modifier les statuts de la Communauté de Communes en incluant : « études préliminaires à la création d'un Parc Naturel Régional »

Le Maire demande :

D'approuver la modification des statuts de la communauté de Communes telle que sus définie

D'autoriser le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document visant à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accepter la modification des statuts telle que sus présentée.

VI- Modifications statuts du Syndicat Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude :

Le Président, en accord avec l'organisme de regroupement des syndicats audois : le S.M.M.A.R Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, propose une évolution de l'objet du Syndicat, dans l'objectif de conduire à une nouvelle prise de compétence relative à la qualité des milieux. Cette évolution aurait pour objectif premier la mise en conformité des statuts du syndicat avec ses interventions au quotidien, ainsi que la mise en cohérence avec les statuts du SMMAR, récemment modifiés en ce sens.

Statuts actuels : Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude a pour objet, sur l'ensemble de sous bassins versants localisés dans le périmètre, la réalisation d'études, de travaux d'aménagement et d'entretien, prioritairement en vue de lutter contre les inondations.

Modification : Le syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude a pour objet, sur l'ensemble des bassins versants localisés dans son périmètre, la réalisation d'études et de travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques dans le but :

- de faciliter la prévention des inondations.
- De contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il s'agit à ces différents titres, en conformité avec l'article L 211-1 du code de l'environnement. Il a vocation, dans le cadre d'opérations d'Intérêt Général coordonnées par le SMMAR à l'échelle du bassin versant de l'Aude :

- à conduire ou accompagner toutes actions ayant pour objectif la lutte contre les inondations.
- A contribuer à toute action visant à assurer la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.
- A développer la sensibilisation et la promotion des actions nécessaires à la réalisation des objectifs du syndicat.

Le Maire propose au Conseil municipal de donner son accord pour la modification des statuts telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la modification des statuts telle qu'énoncée ci-dessus.

VII- Réfection école maternelle :

Choix de l'architecte :

Deux cabinets d'architectes sur les trois consultés ont répondu au cahier des charges. Il s'agit du cabinet Jean Luc RAYNAUD de LIMOUX – (Honoraires à 12 %) et du cabinet Christian VIZCAINO de ESPERAZA – (Honoraires à 11 %).

Roland SIRE émet au nom de Stephen HAYTER, dont il a procuration, des réserves sur le choix du cabinet VIZCAINO. Après en avoir débattu, le cabinet VIZCAINO est retenu. Une délibération sera prise en ce sens.

Choix du bureau d'étude de sol :

- Un seul cabinet a répondu : CEBTP pour un montant de 1 600,00 € HT

Il est retenu, une délibération sera prise en ce sens.

Choix du bureau de contrôle et coordonateur SPS :

Deux cabinets ont répondu :

- SOCOTEC : 5 415,00 € HT et DECRA : 5 909,25 € HT

Le moins disant SOCOTEC est retenu et une délibération sera prise dans ce sens.

Chaque choix a été étudié à la fois par la commission travaux et la commission d'appel d'offres avant d'être proposé au conseil.

VIII- Parking – W.C. public :

Concernant l'ensemble des travaux (parking et WC publics), le coût total s'est élevé à 100 501,63 € HT. La demande de paiement de la subvention a été demandée à la Région pour 28 723,36 € HT.

La subvention du Conseil Général pour 29 056,00 € a été réglée dès son attribution.

La part des travaux concernant les W.C. s'est élevée à 24 553,57 € HT.

IX- Parking n° 2 – bords d'Aude :

Plusieurs options ont été étudiées par la commission travaux :

- Mur en moellons, crépi : 14 000,00 € HT
- Mur en parement pierres à poser sur fondation (35 m³ de béton) : 10 882,00 € HT
- Enrochement (90 m² de pierres) : 12 305,00 €

Un devis supplémentaire va être demandé au SIVOM pour un mur en pierres sur fondation béton, conforté par béton et ferrailage sur l'arrière du mur en pierre.

Le goudronnage est en cours de finition sur le parking et dans la rue.

X- Remplacement armoire électrique et Pérax :

Roland SIRE informe le conseil que des problèmes de programmation sont toujours latents, et doivent être prochainement réglés avec le technicien qui rencontre quelques difficultés. Le Maire indique que rien ne sera réglé tant que ces dysfonctionnements existent.

Monsieur le Maire informe le conseil que le seuil de la station de pompage a été réparé par le SIVOM avec autorisation de la DDEA. Le résultat obtenu est très satisfaisant, puisque le niveau d'eau est monté de 20 cm dans la galerie.

XI-Aire de jeux :

Danielle CANTIE informe le conseil qu'elle s'est renseigné sur les conditions et les tarifs relatifs à l'aire de jeux de Quillan, en inox pour la durée dans le temps et au coût plus onéreux.

Un technicien doit intervenir le mercredi 4 novembre 2009, entre 11h et 11h30 afin d'établir un devis en fonction de notre demande.

XII- Plan FACE :

Objet : FACE 2009

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage modalités de financement.

Monsieur le Maire expose,

Vu l'arrêté n° 2006-11-4678 portant extension des compétences du Syndicat Intercommunal d'Electrification de GRANES en matière d'électrification rurale et de pouvoir concédant.

Il y a lieu de mettre en place en préalable à l'engagement de tout contrat relatif à l'étude et à la réalisation de travaux relevant de la programmation FACE, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le dit Etablissement.

A la suite de quoi, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'intégralité du projet de convention susceptible de régir les relations entre le Syndicat Intercommunal d'Electrification de GRANES.

Il précise par ailleurs, que le Syndicat Intercommunal d'Electrification de GRANES a obtenu les inscriptions de crédits suivantes au titre de la programmation FACE 2009 :

Commune	Coût Prévisionnel TTC	Subvention FACE 2008		Recouvrement TVA (16.39 %)	Part Communale* 18.61 %
		Taux	Montant		
CAMPAGNE SUR AUDE	30 000 €	65 %	19 500	4 917 €	5 583 €

* Participation donnée à titre indicatif. Le titre du Syndicat Intercommunal d'Electrification de GRANES sera émis sur la base du coût réel des travaux.

A la suite de quoi, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire
Et Après en avoir délibéré,

- Formule son accord sur les aspects techniques et financiers du projet présenté au titre du programme FACE 2009.
- Valide sur son principe et dans chacun de ses termes le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui lui a été présenté.
- Accepte de manière expresse les modalités de financement des opérations telles que définies dans l'article n° 4 de la dite convention et à ce titre, donne mandat à Monsieur le Maire pour engager le montant de la participation de la Commune, soit 18.61 % du montant toute taxe des travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification de GRANES une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à satisfaire aux engagements ainsi souscrits.

Concernant les lampadaires pour l'éclairage public, un devis va être établi par l'Entreprise ROBERT.

Roland SIRE demande que par même occasion, le changement des compteurs plomb soient effectué sur ces voies communales, afin de profiter des tranchées ouvertes pour le passage des câbles.

Philippe NEUVILLE précise qu'il sera également étudié de l'évacuation des eaux et la réalisation de trottoirs.

XIII- Traversée de Campagne sur Aude :

Monsieur BARO, vice-président du conseil général, s'est engagé auprès du Maire à promouvoir la réalisation des travaux de réfection du virage situé à la sortie du village, côté Quillan, face à l'immeuble PICOLILO.

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame BOHIC-CORTES Annie consacrera l'enveloppe de son budget routier à la réfection du virage sortie village.

Une réunion avec les intervenants du Conseil Général et le bureau d'études CETUR est prévue dans les locaux de la Mairie pour le Jeudi 05 novembre 2009 à 14h30.

Philippe NEUVILLE informe le conseil que les travaux de ré-enfouissement des câbles situés sur le traversée de Campagne sur Aude, sont à la charge des intervenants (ERDF – GDF-France TELECOM). Monsieur le Maire indique la lourdeur de ce dossier, tant sur le plan administratif mais surtout financier pour la commune. 2010 sera consacrée exclusivement au montage du dossier technique et demandes de subventions.

XIV- Cimetière :

Roland SIRE informe le conseil qu'un classeur de gestion a été réalisé, consultable dans les locaux de la Mairie, à la demande.

Les cimetières vieux et neuf ont été rebaptisés de la façon suivante :

- Cimetière vieux : « Le Village »
- Cimetière neuf : « Madame »

Le plan du cimetière « Madame » a été réalisé et est à parfaire.

Le plan du cimetière « Le Village » est en cours de réalisation.

Roland SIRE informe le conseil que le coût de la maintenance informatique s'élève à 120,00 € HT par an.

Roland SIRE demande que les concessions soient délimitées par des petits murets, afin de faciliter leur visualisation sur le terrain et que les familles inscrivent l'épithaphe sur les concessions.

XV- Informations du Maire :

La signature de l'acte d'achat des terrains SNCF pour un montant de 8.000,00 € HT à été réalisée par le Maire auprès du trésorier payeur général à Carcassonne.
Les frais notarié s'élèvent à la somme de 1.200,00 €.

Une réunion avec les cabinets CETUR et OPALE concernant la STEP de RAMOUNICHOUX a permis de parfaire le dossier de demande de DGE à présenter courant janvier.

Une réunion avec les services de l'Etat a permis d'éclaircir quelques zones d'ombre sur le PLU. L'Etat a imposé la restriction des zones que nous souhaitons constructibles ainsi, la zone située « Chemin du Viala » est revenue en zone naturelle ou agricole. Une note de synthèse est en cours de constitution par le cabinet ADRET, elle devra être validée par la DDEA.

Le Tribunal Administratif va être saisi pour désignation du commissaire enquêteur.

Concernant le stationnement et la circulation au Hameau des Bains, la vitesse sur l'Avenue du Clos des Grenouilles va être limitée à 30 km/h.

Le stationnement des fourgons, camping car et véhicule lourd est interdit en bordure de cette avenue, en raison du rétrécissement de la chaussée.

Deux arrêtés vont être pris en ce sens.

Concernant la préparation de la journée du Souvenir Français du 08 novembre 2009, les tables seront mises en place le vendredi après midi par les employés communaux.
Le matin de la cérémonie, mise en place du vin d'honneur.
Les membres du conseil sont invités à participer à la cérémonie. Rendez-vous est pris à 11 h devant la Mairie.

XVI- Questions diverses :

Concernant le repas de fin d'année des conseillers et employés municipaux, ce dernier se déroulera le samedi 12 décembre 2009, au « Relais de la Haute Vallée ».
Rendez-vous à la Mairie à 19h pour un apéritif, suivi du repas à 20h.

Philippe NEUVILLE informe qu'une convention pour l'enterrement de la ligne Route Nationale a été prise.

Roland SIRE demande l'achat d'un tuyau de 50m pour nettoyer les W.C et le foyer.
Monsieur le Maire informe qu'un tuyau est disponible à la Mairie, il convient d'y adapter une lance de nettoyage.
Roland SIRE demande l'achat d'un aspirateur professionnel.

Concernant le Plan Sécurité Incendie – Inondation, il convient de recenser les habitations à risques. Le PSC se déroule normalement.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux



Le Maire

